



PROCES-VERBAL

PROCLAMATION DES RESULTATS DU 1^{ER} TOUR DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES ELEVES AUX 3 CONSEILS DE L'EHESP

La Directrice de l'École des hautes études en santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du CNESER et des Conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu le règlement intérieur de l'EHESP,

Vu les délibérations de la CNIL n°2010-371 du 21 octobre 2010 et n° 2019-053 de la CNIL du 25 avril 2019 portant adoption de recommandations relatives à la sécurité des systèmes de vote électronique, notamment via internet,

Vu la décision n° 11/2021/DIR relative aux modalités pérennes de mise en œuvre du vote électronique pour l'élection des représentants des personnels et des apprenants au sein des instances de l'EHESP,

Vu la décision n°10/2021/DIR, modifiée, relative aux modalités de mise en œuvre du vote électronique pour l'élection des représentants des personnels et des élèves fonctionnaires au sein des instances de l'EHESP,

Vu la décision n°2/2025/Direction, portant organisation des élections aux conseils de l'EHESP,

Vu les procès-verbaux de dépouillement du 26 mars 2025,

ARTICLE 1^{er}

DECLARE élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, à savoir :

	Conseil d'administration	Conseil scientifique	Conseil des formations
Enseignants chercheurs ayant rang de Professeurs d'université ou personnels assimilés (1)	Sophie LANGOUET (titulaire) / Jocelyn RAUDE (suppléant) Myriam MAUMY (titulaire) / Nicolas SIRVEN (suppléant) Michel SAMSON (titulaire) / Barbara LE BOT (suppléante)	Karine GALLOPEL-MORVAN Bénédicte JACQUEMIN Emmanuelle LERAY Jocelyn RAUDE	Myriam MAUMY Nicolas SIRVEN
Enseignants chercheurs titulaires du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches (2)	Juste GOUNGOUNGA (titulaire) / Pierre LE CANN (suppléant) Marie-Renée GUÉVEL (titulaire) / Virginie MUNIGLIA (suppléante)	Florence BODEAU-LIVINEC Christelle ROUTELOUS	Philippe GLORENNEC Béatrice VALDES
Autres personnels d'enseignement et de recherche (3)		Olivier GEROLIMON	
Personnels ingénieurs administratifs, techniques, sociaux et de service (4)	Isabelle HOUZE (titulaire) / Frédérique QUIDU (suppléante) Christophe LE RAT (titulaire) / Catherine PITAULT-COSSONNIERE (suppléante)		Alice CHAPLIN Emilie PETKOVIC Catherine PITAULT-COSSONNIERE Marylène PLOUZENNEC
Ingénieurs et personnels techniques de recherche (5)		Marie-Vorgan LOUYER Fanny JAFFRES	
Elèves fonctionnaires (7)	Sandra MANESSE (titulaire) / Hugo LECOQ (suppléant)		Mathieu MICHOT

ARTICLE 2

DECIDE qu'il convient de procéder à l'organisation d'un 2nd tour afin de pourvoir **5 sièges** au sein :

Du Conseil d'administration :

- Collèges 2 & 3 (Enseignants chercheurs titulaires du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches / Autres personnels d'enseignement et de recherche) : **1 siège**
- Collèges 4 & 5 (Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de service / Ingénieurs et personnels techniques de recherche) : **2 sièges**
- Collège 7 (élèves fonctionnaires) : **1 siège**

Du Conseil Scientifique :

- Collège 3 (Autres personnels d'enseignement et de recherche) : **1 siège**

ARTICLE 3

DIT que les procès-verbaux de dépouillement sont annexés à la présente décision.

A Rennes, le 26 mars 2025

Stéphanie LASQUELLEC

Directrice générale des services

(par délégation de la directrice de l'EHESP)